

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 300

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 300 9 janvier 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Claude Crevoisier
Jean-Daniel Delley

300

Domaine public

Bonne année et bonne santé !

Bonne année et bonne santé ! Toujours les mêmes vœux pour accompagner la nuit du 31 décembre... Même si les sondages à la mode mettent en évidence d'autres préoccupations majeures chez le Suisse de 1974-1975 (du maintien du pouvoir d'achat au plein emploi assuré), un souci demeure, la santé.

Et en effet, il y a gros à parier que la santé se rapprochera encore cette année des premières préoccupations de la collectivité. Certes, la récession, la lutte contre l'inflation continueront — sans nul doute et à bon escient — à faire les gros titres (et dès ce moi-ci, bien sûr, avec la session extraordinaire des Chambres fédérales que nous évoquions dans les deux derniers numéros de DP); mais l'organisation du droit aux soins de santé restera en filigrane de l'actualité comme l'une des tâches fondamentales de notre société, qu'elle soit en crise ou non.

Parlera-t-on d'économies, qu'aussitôt les regards se tourneront vers l'un des postes les plus importants des budgets cantonaux : la santé !

Et là, une politique d'austérité doit inévitablement déboucher sur une révision, déchirante certainement pour le plus grand nombre, de la conception même des soins et de la médecine.

Longtemps, la mission de la médecine avait paru incompatible avec des arguments d'ordre financier. Et pourtant la limite économique des prestations de santé était patente dans l'explosion des dépenses d'exploitation hospitalière : une extrapolation par l'absurde (mais combien révélatrice) des courbes « santé » et « PNB » ne les faisait-elle pas se croiser d'ici quarante ans ? Le bouleversement était donc hier prévisible, voire souhaitable; aujourd'hui, de nouveaux choix s'imposent avec la plus grande des urgences.

Le resserrement économique doit en effet être non seulement l'occasion de déterminer enfin les priorités en matière de santé, mais aussi un moyen de corriger les inégalités cumulées, patentées dans

ce secteur, et que l'on ne saurait résorber seulement en se serrant la ceinture :

— qu'il suffise de comprendre combien les disparités cantonales quant au niveau médico-hospitalier, déjà considérables et choquantes (signes manifestes : les coûts hospitaliers respectifs, étroitement liés à la richesse cantonale), pourraient atteindre un niveau inacceptable si l'austérité n'était pas accompagnée de mesures de correction énergiques et différenciées : les écarts se creuseraient entre cantons faibles et cantons économiquement forts, à structure tertiaire, aux plus fortes densités de médecins, d'infirmières, aux équipements médicaux et sociaux les plus développés, et où, paradoxalement, les besoins exprimés sont les plus grands. La « crise » doit mettre la médecine à l'heure confédérale...

— qu'il suffise de comprendre aussi combien le vieillissement de la population, combiné maintenant avec les compressions budgétaires, impose l'accélération du changement des techniques et des modes de dispensation des soins. Dès lors en période de vaches grasses, il était difficile de dire comment l'on s'accommoderait de l'accroissement prévisible et fort important du besoin en lits d'hôpitaux : les durées d'hospitalisation augmentent avec l'avancement en âge (les taux pour les personnes âgées sont environ quatre fois supérieurs à la moyenne) et l'on admet que la population âgée quintuplera au cours de ce vingtième siècle. Face à ces besoins gériatriques en pleine croissance, la « crise » doit accélérer la mutation de la médecine : « d'une médecine qui guérit ou peut guérir (spectaculairement parfois), il convient de faire une large place à la médecine qui soulage, à la médecine qui prévient ».

MERCI !

Merci à tous les abonnés de « DP » fidèles au poste pour 1975 !